

LE COTENTIN INVESTIT POUR L'ACCUEIL DES ENTREPRISES

D'abord initié par la Communauté de communes de Douve et Divette, le projet d'aménagement de la Zone d'Activité Economique de La Grande Fontaine de Martinvast, repris par la Communauté d'agglomération du Cotentin se concrétise.

Le Cotentin renforce son offre aux entreprises

Compétente depuis le 1^{er} janvier 2017, l'agglomération du Cotentin investit dans le développement de Zones d'Activité Économiques sur son territoire. Elle propose aux entreprises un programme adapté à leur besoin, à un prix d'achat équilibré, tout en s'intégrant dans un environnement économique et professionnel créateur de réseaux.

Elle gère, entre autres, 42 Zones d'Activité Économiques (ZAE) et une quinzaine de sites immobiliers (hôtels d'entreprises, pépinière, espace de co-working, etc.). Elle est, à cet égard, un acteur majeur en matière d'implantation d'entreprises et d'accompagnement de leurs dirigeants sur le Cotentin.

La ZAE de La Grande Fontaine

Le Projet de créer une nouvelle zone d'activité sur Martinvast entre à présent dans sa dernière étape avant la phase de commercialisation : les travaux d'aménagement du carrefour giratoire et la création des lots.

L'agglomération du Cotentin investit 1,2 Million d'euros dans la concrétisation de ce projet. Pour cela, la Région Normandie accompagne la collectivité à hauteur de 141 000 €, l'Etat au travers de sa Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 90 000 €, le Syndicat départemental d'Energies de la Manche (SDEM 50) à hauteur de 85 000 € et le département de la Manche à hauteur de 35 000 €.

Aménagement d'un nouveau giratoire

La ZA de La Grande Fontaine se trouve à la croisée d'un flux de circulation important. Ainsi, la création du carrefour giratoire sécurisera les différents accès desservant la ZA Le Pont, la ZA de la Grande Fontaine, la route de Bricquebec (RD 900) et celle permettant d'accéder au bourg de Martinvast (RD 122E1).

L'aménagement du giratoire durera 3 mois, à compter du 15 juin 2020. Il sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage du département de la Manche et financé par l'agglomération du Cotentin. Le groupement d'entreprises EUROVIA - SITPO a été choisi pour en assurer sa réalisation.

La commercialisation des lots

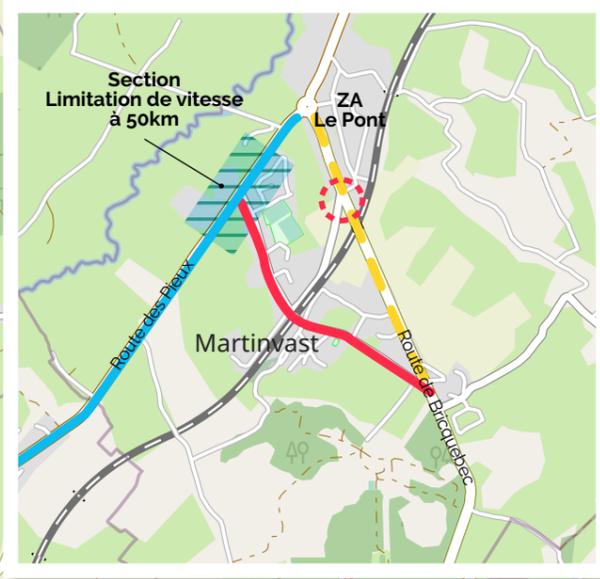
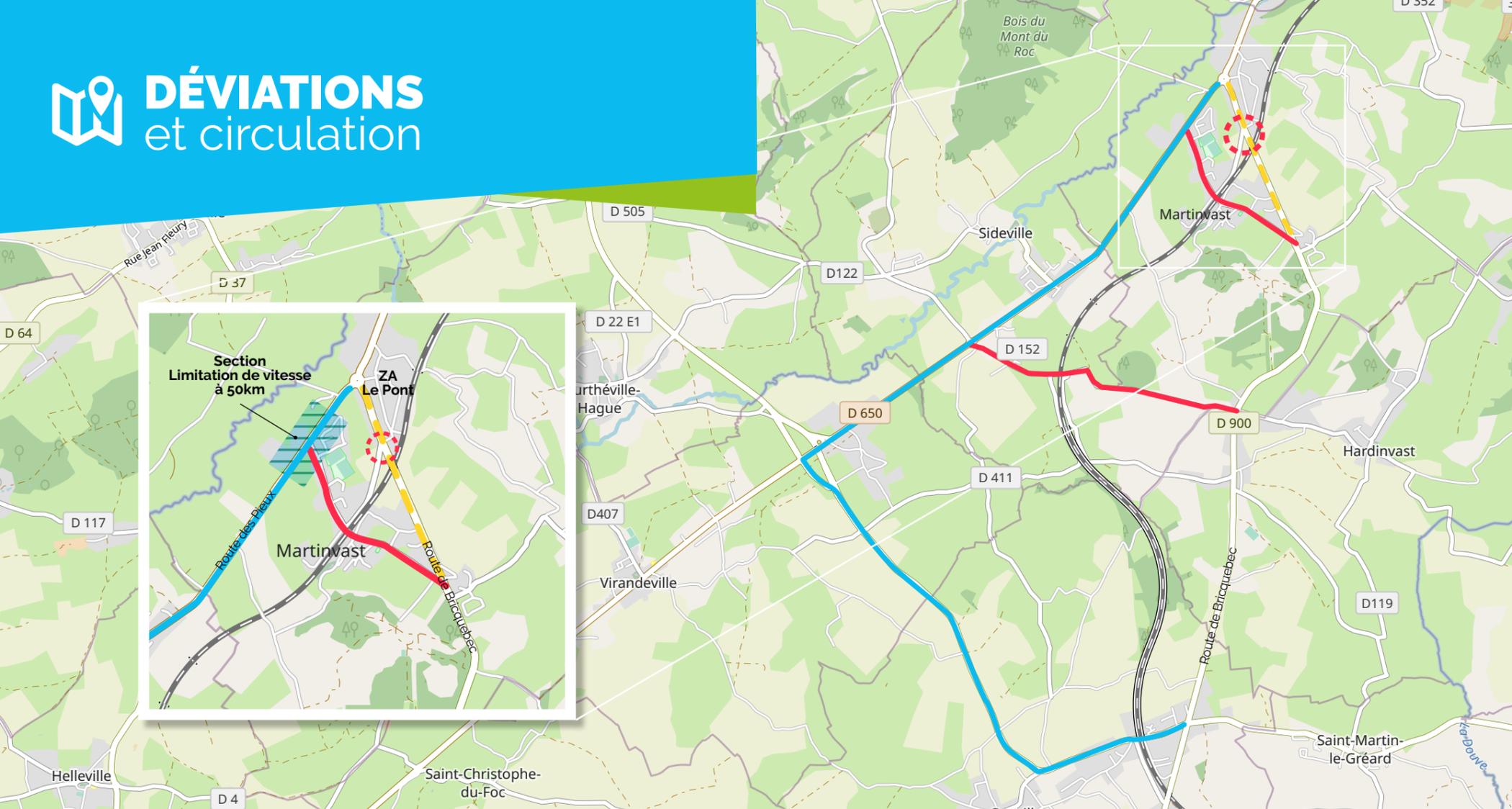
La commercialisation de ces parcelles s'appuiera sur le « Schéma d'Accueil des Entreprises » construit et porté par l'agglomération du Cotentin.

Ainsi, les 9 lots prédécoupés seront attribués aux entreprises qui ont un projet d'implantation réaliste et effectif, dont la finalité est de générer une véritable activité économique et dans un souci d'optimisation foncière. Le Cotentin souhaite ainsi, par la création de ce nouvel espace, renforcer l'offre du territoire en matière de zones d'activité et maintenir le dynamisme économique de son territoire. Les entreprises pourront ainsi débiter leur installation au premier semestre 2021.

Toute entreprise ayant un projet d'implantation sur la Zone d'Activité de La Grande Fontaine peut contacter la Direction du Développement Économique de la Communauté d'agglomération du Cotentin aux coordonnées suivantes :

Tél. : 02.50.79.17.68

Mail : contact@lecotentin.fr
developpement.lecotentin.fr



Pendant toute la durée des travaux, la route menant au bourg de Martinvast (RD 122 E1) depuis la route de Bricquebec (RD 900), ne sera pas accessible.

Sur toute la zone aux abords du chantier (RD 900), les travaux seront réalisés sur route barrée du 15/06 au 04/09 puis sur chaussée alternée du 04/09 au 16/09. Aussi, afin de faciliter le flux de circulation, des itinéraires de déviation, dédiés aux véhicules légers et aux poids lourds, seront identifiés. **L'utilisation de ces itinéraires est fortement recommandée.**

-  Déviation Véhicules Légers (VL) selon phasage
-  Déviation Poids Lourds (PL) ou Véhicules Légers (VL)
-  Route barrée du 15/06 au 31/08
Circulation alternée du 02/09 au 16/09
-  Emprise travaux

Toute entreprise ayant un projet d'implantation sur la Zone d'Activité de La Grande Fontaine peut contacter la collectivité aux coordonnées ci-dessous :

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU COTENTIN**
Direction du Développement Économique
Tél. : 02.50.79.17.68
Mail : contact@lecotentin.fr
developpement.lecotentin.fr



L'agglomération du Cotentin investit dans le développement de Zones d'Activité Économiques sur son territoire. Elle propose aux entreprises un programme immobilier adapté à leur besoin, à un prix d'achat équilibré, tout en s'intégrant dans un environnement économique et professionnel créateur de réseaux. Ainsi, d'abord initié par la Communauté de communes de Douve et Divette, le projet d'aménagement de La Grande Fontaine de Martinvast est à présent sur le point de se concrétiser.



ZONE D'ACTIVITÉ La Grande Fontaine

La Communauté d'agglomération du Cotentin est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière de Développement Économique. À ce titre, elle gère, entre autres, 42 Zones d'Activités Économiques (ZAE) et une quinzaine de sites immobiliers (hôtels d'entreprises, pépinière, espace de co-working, etc.). Elle est, à cet égard, un acteur majeur en matière d'implantation d'entreprises et d'accompagnement de leurs dirigeants sur le Cotentin.

Le projet de création de la ZAE de La Grande Fontaine, initié par la Communauté de communes Douve et Divette, entre dans sa dernière étape avant sa commercialisation définitive : les travaux d'aménagement du carrefour giratoire et la création des lots.

Création d'un carrefour à sens giratoire

Passage obligé des habitants issus de l'Ouest et du Sud du territoire, la Zone d'Activité de La Grande Fontaine est située sur un lieu de circulation stratégique générant un flux de véhicules important. La création du carrefour giratoire sécurisera les différents accès desservant la ZA Le Pont, la ZA de la Grande Fontaine, la route de Bricquebec (RD 900) et celle permettant d'accéder au bourg de Martinvast (RD 122E1). L'aménagement du giratoire durera 3 mois, à compter du 15 juin 2020. Il sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage du département de la Manche et financé par l'agglomération du Cotentin. Le groupement d'entreprises EUROVIA - SITPO a été choisi pour en assurer sa réalisation.

Les déviations mises en place sont consultables dans ce document.



VIABILISATION des parcelles

En parallèle de la création du carrefour à sens giratoire et sans impacts sur la circulation, les parcelles vont être viabilisées (voirie, eau, électricité, espaces verts, etc.) afin d'être commercialisées par l'agglomération du Cotentin.

Les travaux seront réalisés par le groupement d'entreprises EUROVIA - SITPO, sous maîtrise d'ouvrage du Cotentin.



COMMERCIALISATION des lots

La commercialisation de ces parcelles s'appuiera sur le « Schéma d'Accueil des Entreprises » construit et porté par l'agglomération du Cotentin. Ainsi, les lots seront attribués aux entreprises dont la finalité est de générer une production économique au bénéfice des habitants et dans un souci d'optimisation foncière. Le Cotentin souhaite ainsi, par la création de ce nouvel espace, développer le dynamisme économique de son territoire.

Toute entreprise ayant un projet d'implantation sur la Zone d'Activité de La Grande Fontaine peut contacter la Direction du Développement Économique de la Communauté d'agglomération du Cotentin aux coordonnées figurent au verso de ce document